



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

Le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire par M. le Maire le 10 novembre 2023 à 19 heures 30 avec l'ordre du jour suivant :

- Chasse communale
- Projet immobilier
- Divers

Sous la présidence de M. Rémy MARCHAL, Maire,

**Membres présents :** DOUILLOT Rémi, LORICH Jean-Claude, SCHMITT Véronique, GIRE Guillaume, MANNEQUIN Frédéric, HUOT Adeline, SCHARFF Francis, convoqué le 10 novembre 2023.

**Membres absents excusés :** NOEL Sandrine donne procuration à LORICH Jean-Claude

**Secrétaire de séance :** LORICH Jean-Claude

**COMPTE RENDU**

**Location chasse 2024-2033**

M. Frédéric MANNEQUIN, candidat à la location, quitte la salle le temps des débats et du vote

Monsieur le maire fait part aux Conseillers Municipaux de la procédure de renouvellement du bail de la chasse communale : répartition du produit de la location aux propriétaires, abandon du produit de la commune au bénéfice des propriétaires et demande de relocation par adjudication publique.

Après avoir entendu les conclusions de la commission communale de la chasse, réunie le 15 novembre 2023, les Conseillers Municipaux :

- fixent le périmètre communal de la chasse à 344 hectares, 33 ares et 79 centiares,
- déduisent de ce périmètre la réserve présentée par la société HOLCIM de 163 hectares, 62 ares et 43 centiares
- décide de louer la chasse par adjudication publique, qui aura lieu le 10 janvier 2024, pour une surface de 180 hectares, 71 ares et 36 centiares (arrondie à 181 hectares)
- fixent le montant de la mise à prix à 1 086 € soit 6 € l'hectare,
- autorisent le maire à signer les documents nécessaires.

**Achat immeuble**

Monsieur le maire donne lecture aux Conseillers Municipaux de la réponse du tribunal judiciaire de Metz à l'offre faite par la commune pour l'achat de la maison sise 4 Impasse d'Imling cadastrée section 1 n° 267 (anciennement maison Kratz).

Le tribunal autorise le mandataire liquidateur à vendre le bien à la commune pour la somme de 26 584 € (offre estimée conforme à la vétusté du bien et dans l'intérêt de la procédure collective).

Après délibération le Conseil Municipal :

- autorise l'achat pour la somme de 26 584 € net vendeur, frais de notaire en sus autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent

## **Contentieux devant le tribunal administratif – affaire Alexandre ETTER, représentant le Training club canin « Les Petits Loups »**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal :
- Par lettre en date du 09/10/2023, M. le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Strasbourg transmet la requête n°2307059-4-1 présentée par Monsieur Alexandre ETTER.
- Cette requête vise à annuler la décision de la commune de reprendre le terrain de football mis à disposition gratuitement du club. La commune souhaite redonner la fonction d'activité sportive à ce terrain et réalise l'installation d'un complexe sportif et ludique.
- Il est donc proposé :
  - d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
  - de désigner comme avocat la SELARL SOLER-COUTEAUX pour défendre la commune dans cette affaire.
- Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
  - Autorise M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 2101157 ;
  - Désigne la SELARL SOLER-COUTEAUX, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

## **Divers**

**Pump Track (circuit pour VTT) :** Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un Pump Track à côté du terrain multisport et par la suite une aire de jeux pour les plus petits.

Après avoir étudié les devis établis par les entreprises COLAS – Héming (montant de € HT), STRUBEL – Hartzviller (montant de € HT) et S.T.V – Blamont (montant de € HT), le conseil municipal émet un avis favorable au projet de Pump Track et retient l'entreprise COLAS – Héming pour un montant de € HT.

Une demande de devis sera faite pour l'aire de jeux des plus petits.

**Fenêtres de L'Avant :** Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que l'école de Xouaxange présentera un petit spectacle à la salle de la Bergerie le 05 décembre à partir de 18 heures. Une buvette sera tenue par l'Association des Parents d'Elèves et camion pizzas présent sur les lieux.

La séance est levée à 21H00.